



Ouvrage collectif de valorisation du séminaire transversal du LISE
« *Dynamiques de la sociologie économique : concepts, controverses, chantiers* »
Octares, 2009

Les relations économie-sociologie dans la sociologie économique

Fabienne Berton*

Version du 3 avril 2006

* LISE UMR CNAM-CNRS 6209, Chaire d'Analyse sociologique du travail, de l'emploi et des organisations, Conservatoire national des Arts et Métiers, Case 250, 2, rue Conté, 75003 Paris, tél : 01 40 27 28 35, fax : 01 80 58 87 62, berton@cnam.fr

Cette contribution a pour objet d'apporter un point de vue de socio-économiste appartenant au courant des hétérodoxies économiques sur ce champ disciplinaire en évolution qu'est la sociologie économique en France. L'essentiel de la réflexion menée va porter sur l'analyse des relations économie-sociologie au sein de la sociologie économique.

Trois remarques préalables doivent être formulées :

- Une première précision est que cet article prend essentiellement pour source la situation française de ces disciplines qui est différente de la situation anglo-saxonne. Ainsi, le courant « réaliste et sociologique » de l'économie politique a longtemps été prépondérant au sein des universités françaises¹, avec des auteurs comme François Perroux et l'Institut des sciences économiques appliquées et avec les fondateurs de la *Revue Economique*, Jean Lhomme, André et Jean Marchal entre autres. En fait, la tradition française en économie politique depuis le 19^{ème} siècle se caractérise par sa méfiance à l'égard des démarches trop déductives ou trop abstraites (Arena, 2000 : 981 et 998). L'économie néo-classique a ainsi longtemps été beaucoup moins dominante en France que dans d'autres traditions de recherche académique, même si à l'heure actuelle cette particularité est largement estompée,
- Deuxièmement, mon propos va aussi être orienté par le fait que la sociologie économique se développe actuellement comme une branche de la sociologie : il existe une section de sociologie économique au sein de *l'American Sociological Association*, un réseau thématique de sociologie économique nouvellement créé (2004) au sein de *l'Association française de Sociologie*. Cette position académique n'est pas sans produire des effets institutionnels de découpage arbitraire des frontières par rapport aux recherches menées. Ainsi dans les recherches concrètes concernant le travail par exemple, il n'est pas toujours facile de tracer une frontière précise entre l'économie et la sociologie,
- D'autant plus que, troisièmement, pour certains auteurs, les courants hétérodoxes de l'économie (les régulationnistes et les conventionnalistes) sont mentionnés comme inspirateurs de la nouvelle sociologie économique française (Lévesque-Bourque-Forgues, 2001), voire comme membres à part entière (Chantelat, 2002), ce qui n'est pas

sans poser à leurs représentants des difficultés identitaires telles que d'être qualifiés de sociologues parmi les économistes et d'économistes parmi les sociologues².

Après avoir indiqué dans une première partie, les différentes composantes de la sociologie économique telle qu'elle se développe actuellement en France d'une part et les différentes composantes du courant hétérodoxe de l'économie d'autre part, j'aborderai dans un second temps leur caractéristique commune qui est de se développer en réaction contre la théorie économique néoclassique. C'est dans la forme que prend la réaction que des différences apparaissent, et ce sera le troisième temps : la sociologie économique s'oriente vers une critique de l'idéologie du marché, de la mise en œuvre et de l'extension de l'économie marchande tandis que les composantes théoriques des hétérodoxies économiques s'appuient sur une approche sociale positive et réaliste³.

I – SOCIOLOGIE ECONOMIQUE, ECONOMIE ET SOCIOLOGIE

Dans ce premier temps, consacré à un rapide broissage des différents courants français de la sociologie économique et de l'économie hétérodoxe, il s'agit d'une présentation très synthétique qui vise à faire ressortir les traits caractéristiques des différentes approches.

1.1. - La sociologie économique en France : l'encastrement social de l'économie

Depuis son renouveau des années 1990, la sociologie économique française inscrit sa volonté de participer à la construction d'une sociologie économique européenne et de se démarquer de la nouvelle sociologie économique anglo-saxonne. La majorité des définitions insiste sur la méthode d'approche : ce qui caractérise la sociologie économique, c'est le fait d'appliquer une méthode d'analyse sociologique à l'étude de faits économiques. Ainsi les définitions suivantes présentent une certaine unanimité : « *L'étude des phénomènes économiques à partir d'une approche sociologique* » (Lévesque-Bourque-Forgues, 2001 : 25) ; « *L'ensemble des*

¹ Il n'en était pas du tout de même au sein des grandes écoles françaises (Polytechnique et Ponts et Chaussées entre autres) avec la formation d'un corps d' « ingénieurs-économistes » formés à la philosophie et aux calculs marginalistes et influents dans la haute administration et les entreprises publiques françaises.

² Un texte synthétise les rapports entre économie et sociologie de façon très fine et en se démarquant résolument des positions établies. Il s'agit d'une lecture des Journées « *Economie et sciences sociales* » organisées par l'ENS Jourdan en 2002 par Céline Bessière et Séverine Gojard (2002).

³ Rappelons que pour les économistes néoclassiques, l'irréalisme de l'hypothèse de comportement des acteurs ne pose pas de problème. Seule compte la conformité aux données des prédictions du modèle c'est-à-dire les conséquences de l'agrégation des comportements individuels.

théories qui s'efforcent d'expliquer les phénomènes économiques à partir d'éléments sociologiques » (Swedberg, 1994 : 35) ; « *Penser sociologiquement les faits économiques* » (Gislain-Steiner, 1995).

Il s'agit, muni de ce principe méthodologique, d'aborder le territoire de l'économie dominante : le marché, les relations marchandes et le paradigme du choix rationnel dans un but de dénaturalisation des phénomènes marchands. Ce que les économistes néoclassiques décrivent comme une forme élémentaire et pure de l'échange doit être construit socialement et historiquement pour pouvoir fonctionner. Différents dispositifs institutionnels sont mobilisés par le marché qui est ainsi « *encastré* »⁴ socialement pour reprendre un qualificatif utilisé par Karl Polanyi et Mark Granovetter. L'encastrement définit une approche interprétative et analytique qui soutient que les conduites et les préférences économiques dépendent étroitement des contextes d'action, entendus comme des réseaux d'interaction sociale et comme des institutions, des normes et des habitudes politiques, cognitives et culturelles (Mingione, 2004 : 26)

Ce courant n'est pas exclusif d'autres qui peuvent paraître moins novateurs car ils préexistent à ce renouveau : le mouvement antiutilitariste dans les sciences sociales avec la revue du Mauss ; la sociologie de l'économie et de la croyance économique avec Pierre Bourdieu ; la sociologie de l'esprit du capitalisme (Boltanski-Chiapello). On observe aussi la volonté de remettre à jour la pensée d'auteurs du début du 20^{ème} siècle qui constituent l'ancienne sociologie économique, à un moment où les frontières entre disciplines étaient encore poreuses et où la volonté de construire une science sociale unifiée pouvait paraître réaliste. Il s'agit de la sociologie économique de Max Weber et aussi, mais les travaux de remise à jour sont beaucoup moins développés, de l'économie de Joseph Schumpeter.

1.2. – Les diverses composantes de l'économie non dominante en France

A côté du courant dominant de l'économie, encore appelé économie standard, on trouve en France la persistance du courant « *réaliste et sociologique* » qui s'incarne dans des travaux de nature fondamentalement empiriques sur la segmentation du marché du travail, le

⁴ Cette idée d'encastrement prend deux directions. L'une individualiste (Granovetter) : l'action économique est encadrée au sein de réseaux de relations personnelles qui débouchent sur la construction sociale des institutions. L'autre d'inspiration holiste (Polanyi) : l'économie est inscrite dans des règles sociales, politiques et culturelles qui régissent certaines formes de production et de circulation des biens et des services (Laville, 2004).

développement des formes particulières d'emploi ou encore les régimes d'emploi et d'éducation. Depuis les années 1970, deux approches plus théoriques sont nées, l'une (la théorie de la régulation) incorpore l'idée d'encastrement social et de socialisation dans une démarche institutionnaliste, l'autre (l'économie des conventions) dans une démarche individualiste. Ces deux approches cherchent à fonder un courant de recherche autonome aux frontières de l'économie et de la sociologie en s'affranchissant du réductionnisme conceptuel sur les plans théoriques et méthodologiques⁵.

1.2.1. - La théorie de la régulation : la question des institutions et du changement institutionnel

La théorie de la régulation est née avec la crise des années 1970, Michel Aglietta⁶ et Robert Boyer en sont les principaux auteurs. C'est une théorie qui naturellement est critique de l'économie néoclassique car, selon une approche structuraliste, elle est historique et institutionnaliste. Elle emprunte au marxisme, à l'histoire, à la macro-économie keynésienne, à l'institutionnalisme historique. Elle est fondée sur l'idée que les institutions d'un mode de régulation et d'un régime d'accumulation du capital canalisent les comportements individuels d'une manière qui favorise la reproduction de régularités. La crise de 1970 est ainsi analysée comme l'épuisement du mode de régulation antérieur « *le rapport salarial fordiste* » qui repose sur deux traits majeurs : la production de masse et la consommation de masse assurée par la hausse des salaires, la baisse du prix des produits et la socialisation des revenus par des transferts sociaux. Il s'agit donc non seulement de comprendre pourquoi et comment on passe d'une croissance forte et régulière à une quasi-stagnation, mais aussi pourquoi croissances et crises prennent des formes significativement différentes d'un pays à un autre et d'une période historique à l'autre. Le rapport salarial ne se donne pas à voir en tant que tel, c'est une construction théorique similaire, du point de vue de sa méthode d'élaboration, de sa signification et de son usage explicatif, aux idéaux-types de Weber.

1.2.2. – L'économie des conventions : la pluralité des modes de coordination

⁵ Le réductionnisme conceptuel consiste à n'adopter qu'un seul principe d'analyse ou d'interprétation.

⁶ La première publication sous cette étiquette date de 1976. Il s'agit de la thèse de Michel Aglietta « *Régulation et crises du capitalisme, l'expérience des Etats-Unis* » Calmann-Lévy.

Née dans la seconde moitié des années 1980⁷, l'économie des conventions est, au nom du réalisme, critique de la coordination marchande de la théorie néoclassique standard. Ouverte aux sciences sociales comme la philosophie et la sociologie, elle a pour objectif de rendre compte de la diversité des coordinations humaines dans la société. Des phénomènes collectifs appelés « *conventions* » qui ne peuvent se substituer ni au marché, ni aux organisations, et ne peuvent pas pallier leurs défaillances, sont constitutifs de l'économie et de la société. Les travaux qui s'y réfèrent s'ordonnent selon une tension entre deux pôles (Salais, 2006) : un pôle spéculatif et critique de la rationalité standard où la fonction du social est d'encadrer l'économie pensée comme action individuelle intéressée pour en corriger les défaillances ; un pôle constructif qui cherche à élaborer une pragmatique de l'action avec l'hypothèse de la pluralité des conventions et des mondes, l'intégration des jugements de valeur et des fondements normatifs de l'action. L'hypothèse interprétative représente une voie d'approfondissement de la théorie économique qui donne toute leur importance aux règles : celles-ci ne s'imposent pas sans que les personnes n'aient à les interpréter. On développe alors l'hypothèse d'individus inscrivant leur action dans des systèmes d'interprétation et de représentation de la réalité ce qui permet de penser les formes institutionnelles et les formes du politique.

II – UNE REFERENCE COMMUNE A L'ECONOMIE NEOCLASSIQUE

La sociologie économique autant que le courant non dominant de l'économie ont une caractéristique commune fondamentale qui est de se situer l'une et l'autre en référence et en opposition à l'économie néoclassique ou tout au moins à cette partie de l'économie néoclassique appelée équilibre général walrassien dont il convient d'esquisser rapidement les caractéristiques.

L'équilibre walrassien encore appelé « *économie pure* » à côté de l'économie appliquée et de l'économie sociale selon les termes de Walras lui-même, fait maintenant partie de l'histoire de la pensée économique. L'économie pure repose fondamentalement sur les principes de l'agent maximisateur de son utilité marginale sous contrainte budgétaire, *l'homo oeconomicus*, et de l'équilibre général sur des *marchés de concurrence pure et parfaite*. Ce

⁷ La première publication qui se réfère explicitement au terme de « *conventions économiques* » date de 1985 (*Cahiers du Centre d'études de l'emploi* avec des auteurs comme Laurent Thévenot et François Eymard-Duvernay)

que l'on appelle économie néoclassique est en fait maintenant bien plus une méthode, une logique de raisonnement, fondée sur le principe de base d'« *un acteur mû par la raison calculatrice* » (Frydman, 1992 : 20).

L'économie néo-classique s'est en effet développée dans deux directions principales :

- L'une est représentée par l'approche de Gary Becker qui semble souvent la seule connue des sociologues sensibles à l'impérialisme économique (Gautié, 2004), mais qui est malgré tout un développement caricatural de l'économie par son réductionnisme universaliste c'est-à-dire par sa volonté d'étendre à tous les faits humains un modèle explicatif unique fondé sur la raison calculatrice, l'équilibre général et la concurrence parfaite,
- L'autre peut être qualifiée de « *néoclassicisme méthodologique* » selon l'expression utilisée par Bruno Aimable, Robert Boyer et Frédéric Lordon (1995 : 278)⁸. Ces analyses néoclassiques réfléchissent en termes de déséquilibre de marché et de concurrence imparfaite. Les déséquilibres étant principalement imputés à des asymétries d'information, d'où la possibilité de se référer aux notions de rationalité limitée et procédurale dans une perspective de jeux stratégiques.

« *La nouvelle microéconomie apparaît finalement comme une théorie de l'inefficacité des transactions marchandes... La première relève d'un problème de coordination de décisions individuelles, prises dans un environnement non coopératif ; l'inefficacité parétienne de l'équilibre de Nash dans les jeux non coopératifs rend compte de ce problème. La seconde relève des asymétries d'information qui soulève des problèmes de risque moral et d'antisélection* » (Cahuc, 1993 : 108). Loin de se limiter au marché, la théorie néoclassique propose une lecture du fait institutionnel et des règles d'organisation en termes de relations contractuelles optimales. Si elle reste universaliste, son réductionnisme n'est plus uniquement marchand. « *Dès lors que l'on veut dépasser les comportements de la microéconomie traditionnelle, ..., il est assez naturel de s'interroger sur la genèse et le fonctionnement des institutions qui façonnent les comportements individuels et gouvernent leurs interactions* » (Pollin, 2004 : 1). Cependant, sa définition de l'institutionnalisme est instrumentale, fondée

⁸ Ces auteurs distinguent le néoclassicisme canonique ou encore fondamentaliste, qui est celui de la construction d'origine walrassienne, des théories plus locales, partielles, d'un niveau de généralité variable construite en réponse à un problème précis.

sur la rationalité limitée et le comportement opportuniste avec les approches en termes de coûts de transaction.

III - LA POSITION DE LA SOCIOLOGIE ECONOMIQUE ET DES HETERODOXIES VIS-A-VIS DE L'ECONOMIE NEOCLASSIQUE

Si la sociologie économique et les hétérodoxies économiques présentent la caractéristique commune de se référer à l'économie néoclassique, l'examen plus attentif des critiques qu'elles lui portent permet de les différencier. La sociologie économique s'adresse principalement à l'économie en tant que science du marché ce qui la conduit à combattre l'idéologie du marché. Les économies hétérodoxes considèrent comme rédhibitoire l'irréalisme de l'hypothèse du comportement d'acteur fondé sur la rationalité calculatrice, ce qui les conduit à prêter attention aux institutions soit selon une approche historique, soit selon une approche délibérative.

3.1. - Pour la sociologie économique, l'économie néoclassique est la science du marché

Dans la position de la sociologie économique vis-à-vis de l'économie, deux points sont intéressants à mettre en lumière : l'économie est assimilée à la science du marché et à la sphère marchande et elle semble souvent ignorer que l'économie dominante s'est affranchie de cette définition d'une part et qu'il existe une tradition de pensée économique alternative d'autre part.

2.2.1. – Economie et sphère du marché

On peut en fait reprocher à la sociologie économique de considérer la théorie économique néoclassique au même plan conceptuel qu'une théorie sociologique et de méconnaître sa démarche, ce qui la conduit à confondre un outil de raisonnement et une description de la réalité⁹. Il faut bien comprendre ce qu'est la théorie économique. Une série de qualificatifs avancés par des économistes hétérodoxes peuvent servir à la cerner : il s'agit d'une norme, d'une orthodoxie, d'une construction destinée à fonder le réel :

⁹ Science du « modèle » versus science de « l'enquête » pour reprendre le titre d'un ouvrage (Gérard-Varet-Passeron, 1995). On peut considérer qu'il existe une dissymétrie fondamentale entre les deux disciplines concernant l'administration de la preuve : interprétation de l'observation des pratiques versus test des hypothèses de départ.

- L'équilibre walrassien est une construction dont le rôle devient assez rapidement celui d'une norme (Arena, 2000) et la sociologie est elle-même sensible à cette norme,
- Olivier Favereau (2001 : 280), pour sa part, insiste sur le sens du terme orthodoxie. Il constate de la part des sociologues (Pierre Bourdieu en particulier) une relative indifférence à l'égard de l'existence même d'une orthodoxie dont la qualité intrinsèque est d'être une orthodoxie « *comme si l'on pouvait critiquer son contenu indépendamment du fait que nous nous trouvons en présence d'une orthodoxie. Il y a là l'indice d'une grave erreur d'appréciation : l'orthodoxie a sans doute cette singularité que sa suprême réussite est de nous faire croire en sa non-existence* »,
- « *Le modèle néoclassique de l'agent rationnel n'est pas irréaliste pour la simple raison que sa nature épistémologique ne le destine pas à représenter le réel, mais très différemment à le fonder* » (Defalvard, 2005 : 7)

La théorie néoclassique de la concurrence pure et parfaite est assimilée dans la sociologie économique à la théorie des marchés et opposée à l'analyse des marchés concrets. Cette position conduit à dénoncer l'économie comme une idéologie dont la fonction est de faire l'apologie des lois du marché¹⁰. Chaque fois que l'on parle de marché dans la réalité, on n'est jamais face à des marchés parfaits, autorégulés. Mais le marché est-il réellement, autrement que dans la théorie pure d'origine, autorégulé ? Que l'on se tourne aussi bien du côté des hétérodoxies que du côté de la nouvelle théorie néoclassique, on constate que le marché n'a rien d'autorégulé :

- Les régulationnistes insistent sur la nécessité d'une forme quelconque de régulation ancrée dans des dispositifs institutionnels,
- Les conventionnalistes sur la pluralité des formes de coordination alternatives à la coordination marchande et sur l'« *équipement* » des marchés,
- Les économistes néoclassiques sur les déséquilibres de marché « *Le monde a bien peu de chance d'être walrassien* » (Solow, 1980).

¹⁰ Une autre assimilation est faite de façon (trop) rapide : celle entre économie et apologie du libéralisme. Le lien entre les deux qui existe effectivement n'est ni univoque ni intrinsèque « *Pour pouvoir plaider en faveur du libéralisme, il faudrait d'abord que la théorie rende compte de la réalité* » (Lallement (Jérôme), 2002 : 1736)

Ces économistes, bien qu'opposés, se rejoignent pour dire que le marché n'est rien d'autre qu'une institution particulière, il doit être analysé comme un produit institutionnel. Mais les approches sont naturellement différentes selon les écoles de pensée. A partir d'une conception des institutions comme constructions sociales qui participent à la production du monde, Roberto Rizza (2004) propose un néo-institutionnalisme sociologique intéressant par les nombreux parallèles possibles avec l'économie des conventions.

Deux conclusions s'imposent :

- L'économie ne coïncide pas avec le marché. S'intéressant aux marchés concrets, la sociologie économique ne peut que rejeter une conception monolithique du marché : « *Bien peu de marchés sont semblables et aucun n'est privé de structures et de régularités de comportements. Le marché n'existe pas : il n'y a que des marchés en tant que systèmes concrets d'action* » (Friedberg, 1993 : 56),
- Finalement ce que la sociologie économique appelle théorie économique correspond à une croyance : *l'idéologie du marché*, c'est à dire le fait que, comme le remarque Robert Boyer (2003 : 61), de nombreux économistes devant les évolutions économiques non conformes aux prédictions des modèles (comportement rationnel, équilibre, rationalité des anticipations) cherchent à transformer les économies concrètes pour les rendre conformes aux hypothèses de base du modèle.

2.2.2. – L'ignorance des hétérodoxies

Un autre aspect est intéressant de noter. Il provient peut-être de l'ancien découpage des territoires entre sociologie et économie. La sociologie économique se définit par rapport à l'économie néoclassique et elle semble souvent ignorer qu'il existe une tradition de pensée économique alternative, il est vrai plus développée dans le cas français que dans les pays anglo-saxons. Cette ignorance qui ne laisse de surprendre est ancienne, elle préexiste largement au renouveau de la sociologie économique. Ainsi dans un article récent, Helge Peukert (2004 : 988) interroge le bien-fondé du retour à Weber pour légitimer et fonder les démarches hétérodoxes en économie : « *Our thesis is that Weber's outline and research program is not really helpful for present-day economic sociology and heterodox economics* ». Weber aurait une conception trop étroite de la rationalité et de l'économie, proche de l'économie néoclassique, qui le conduit à accueillir favorablement la théorie pure dont il prend le parti. Parsons (1937) au nom de l'intégrité de la sociologie et de sa suprématie sur

son propre domaine, les valeurs, s'est fait « *l'ennemi des approches les plus éclectiques en économie (et en particulier des approches institutionnalistes dont, ironiquement, il était lui-même issu) et le défenseur des interprétations les plus restrictives de l'économie, telles que l'approche néoclassique* » (Fourcade-Gourinchas, 2002 : 3). Plus récemment, Jacques Sapir (2003) remarque que Raymond Boudon dans « *La logique du social* » (1979 : 22) adresse, à propos de la théorie de l'action utilisée dans la théorie économique, une critique aux économistes néoclassiques qu'il confond avec les économistes dans leur ensemble. De même, Olivier Favereau (2001 : 268) note à propos du travail de Pierre Bourdieu : « *L'économiste hétérodoxe ne se reconnaît pas dans le tableau que peint Pierre Bourdieu de sa communauté professionnelle* », tant les références aux théories orthodoxes paraissent nombreuses et systématiques.

2.3. – Pour les économies hétérodoxes, l'économie néoclassique ignore ou maltraite les faits institutionnels

Les hétérodoxies économiques développent une critique de l'économie néoclassique qui porte soit sur son ignorance du fait institutionnel, soit sur le traitement particulier qu'elle lui accorde. La plupart des travaux mettent en lumière le rôle primordial des arrangements institutionnels.

Ainsi, la tradition française de socio-économie du travail porte une attention particulière à la demande de travail, c'est à dire au système productif et aux entreprises comprises alors, non pas comme un acteur individuel, mais comme une organisation, un espace traversé par des logiques qui ne sont pas exclusivement marchandes. Elle accorde ainsi de l'importance à ce que Peter Doeringer et Michael Piore ont fait apparaître : une organisation et des règles de gestion de la main d'œuvre internes aux entreprises et la dimension institutionnelle des choix d'organisation et de gestion.

Pour la théorie de la régulation, les formes institutionnelles correspondent à la codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux. Elles conditionnent le mode de régulation de l'économie et le régime d'accumulation du capital. Les arrangements institutionnels jouent un rôle fondateur. La réalisation des transactions suppose l'existence d'une infrastructure institutionnelle : le marché. Considéré comme un système institutionnel complexe constituant une structure durable où les acteurs vont développer un ensemble de procédures collectives

plus ou moins formelles pour régir les transactions, le marché implique un accord sur la nature et la qualité des objets échangés, une organisation des relations entre les acteurs, une évaluation des relations marchandes et une architecture sociale. La constitution d'un marché nécessite aussi la différenciation des agents en groupes séparés. Ce processus s'accompagne de la formation de différentes catégories d'intermédiaires, d'acteurs pour soutenir et orienter les transactions et d'organes intervenants dans l'encadrement et la régulation du marché (Coriat-Weinstein, 2005).

Pour l'économie des conventions, la critique de l'économie néoclassique porte sur les entités qu'il est nécessaire d'adjoindre au marché et sur la pluralité des formes alternatives au marché :

- Le marchand est fait de non marchand, de conventions de différentes natures, non dites en tant que telles dans la théorie mais révélées par la recherche empirique, qualitative et approfondie : interactions interpersonnelles, réseaux sociaux, références communes de langage, de vision du monde, interprétations, constructions d'accords, construction d'un monde de référence. Toutes choses qui sont assez similaires à ce que la sociologie économique appelle l'encastrement social,
- L'existence de modes de coordination alternatifs à la coordination marchande par les prix. Le marché n'est pas encastré dans la société, la société marchande est concurrente d'autres formes de société. En introduisant une pluralité de formes de coordination incluant le marché et situées au même niveau logique que lui, l'économie des conventions ne se limite pas à ajouter des entités sociales au marché (groupes, représentations, normes, croyances...). Ce faisant, elle de renoue avec la racine politique de l'économie (Eymard-Duvernay, 2003 : 16).

Le projet de l'économie des conventions vise, comme la sociologie économique, à dénaturiser l'approche économique néoclassique. Si on pense le lien social marchand comme encastré dans des institutions spécifiques, alors le modèle d'équilibre général apparaît comme sursocialisé : on y suppose des individus parfaitement conformes aux normes marchandes par le processus d'endogénéisation des préférences, c'est à dire uniquement préoccupés de maximiser leur utilité. Ces comportements peuvent être compris comme le résultat d'un processus intense d'intériorisation des habitus du monde marchand (Frydman, 1992 : 11 et Orléan, 2002). On ne pourrait donc pas parler d'un individu asocial ni

soussocialisé, mais au contraire d'un individu sursocialisé, ce qui présente l'intérêt conceptuel de mettre en parallèle l'endogénéisation et la socialisation qui aboutissent au même résultat d'intégration indolore du social dans l'individu (Berton, 2003 : 114) et qui in fine conduisent à la sursocialisation de l'individu. Il devient alors nécessaire comme le propose Claude Dubar (1991) de « *refonder l'idée de socialisation en la faisant échapper à la perspective de l'intériorisation du social par l'individu* ».

Conclusion : le retour aux frontières

Au terme de cette contribution, un certain nombre d'idées ont été avancées : la sociologie économique se situe, comme les hétérodoxies économiques, en réaction contre la théorie économique néoclassique. Cependant elle semble davantage critiquer l'idéologie du marché que la théorie elle-même en raison de son assimilation de l'économie à la sphère marchande. Les hétérodoxies économiques (socio-économie, théorie de la régulation et économie des conventions) viennent enrichir une sociologie économique en construction par l'attention qu'elles portent aux structures, aux modes de régulation, à l'interprétation des règles, à l'action et à la définition du bien commun.

Cependant, le rapprochement entre l'économie hétérodoxe et une sociologie économique inscrite en sociologie pose un certain nombre de questions. L'une est celle du risque toujours présent du renforcement d'un partage standard des territoires fondé alors non plus sur des objets spécifiques (marchand versus non marchand) mais sur des méthodes de recherche (extension de la conception et de la sphère et de la rationalité). Dans un tel contexte l'économie resterait dans sa position classique d'instrumentalisation de la sociologie et la sociologie économique européenne différerait peu de la sociologie économique anglo-saxonne, comme l'exprime l'opinion suivante d'un économiste américain : *“My experience is that some economists (and some sociologists!) perceive economic sociology as an attack, and these economists are then too quick to cite reasons, such as endogeneity concerns, for dismissing the entire field. I believe this quick dismissal is far too simplistic. Instead, even where endogeneity and other concerns are well founded, I think intellectual integrity demands a response like: thank you for alerting me to new dependant and independent variables, which suggest new empirical correlations and potential causal mechanisms”* (Gibbons, 2005 : 6).

Références

- Amable B., R. Boyer R., Lordon, F. (1995) « L'ad hoc en économie, la paille et la poutre » in d'Autume, A. Cartelier, J (eds) *L'économie devient-elle une science dure ?* Economica, 267-290
- Arena R. (2000) « Les économistes français en 1950 » *Revue Economique*, vol 51, n° 5, septembre, 969-1007
- Berton F. (2003) « Des politiques d'emploi aux carrières salariales. La structuration du marché du travail par la formation : histoire d'un changement de regard » Mémoire d'habilitation à diriger les recherches en sciences économiques, Université Paris X Nanterre, 131 p.
- Bessière C., Gojard S. (2002) « Economie et Sciences sociales, pour une clarification des enjeux » Séminaire « *Sociologie Economique* » de l'ENS Jourdan, le 18 novembre
- Boyer, R. (2003) « L'avenir de l'économie comme discipline » *Alternatives économiques, la science économique aujourd'hui*, hors série n°57, 60-63
- Cahuc, Pierre (1993) « *La nouvelle microéconomie* » Coll repères, La Découverte
- Chantelat P. (2002) « La nouvelle sociologie économique et le lien marchand : des relations personnelles à l'impersonnalité des relations » *Revue française de Sociologie*, 43-3, 521-556
- Coriat B. Weinstein O. (2005) « La construction sociale des marchés » *La lettre de la régulation* n° 53, septembre, 1-5
- Defalvard H. (2005) « *Les 35 heures et la préférence pour le loisir* » Document de travail du CEE n° 37, janvier
- Dubar C. (1991) « *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles* » Armand Colin
- Eymard-Duvernay F. (2003) « Du marché généralisé à la pluralité des conventions constitutives » *Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie « Repenser le marché »*, l'Harmattan, 15-32
- Favereau O. (2001) « L'économie du sociologue ou penser (l'orthodoxie) à partir de Pierre Bourdieu » in Lahire B. (dir) « *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu, dettes et critiques* », La Découverte-Poche, Sciences humaines et sociales, 255-314
- Fourcade-Gourinchas M. (2002) « La sociologie économique aux Etats-Unis : un état des lieux » Journées « *Economie et Sciences Sociales* », ENS, 13-14 juin
- Friedberg E. (1993) « *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée* » Seuil

- Frydman R. (1992) « Le territoire de l'économiste : marché et société marchande » *Revue Economique*, Vol 43, n° 1, 5-30
- Gautié J. (2004) « Les développements récents de l'économie face à la sociologie : fécondation mutuelle ou nouvel impérialisme ? » Congrès de l'AFS, Villetaneuse, 24-27 février (texte repris dans l'ouvrage présent)
- Gérard-Varet, LA Passeron, JC (1995) « *Le modèle et l'enquête, les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales* » Editions de l'EHESS
- Gibbons R. (2005) « What is Economic Sociology and Should any Economists Care? » *Journal of Economic Perspectives*, vol 19, n°1, Winter, 3-7
- Gislain JJ., Steiner P. (1995) « *La sociologie économique 1890-1920* » PUF
- Lallement J. (2002) « Le libéralisme est-il soluble dans la théorie économique ? Réponse à Michel De Vroey » in *Economie et Société*, série Oeconomia, Histoire de la pensée économique, PE, n° 32, 11-12/2002, 1733-1739
- Laville JL. (2004) « Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi » Congrès de l'AFS, Villetaneuse, 24-27 février
- Lévesque B. Bourque GL. Forgues E. (2001) « *La nouvelle sociologie économique* » Sociologie économique, Desclée de Brouwer
- Mingione E. (2004) « Embeddedness/Encastrement » *Sociologia Del Lavoro*, Supplemento speciale al n° 93, La sociologie économique en Europe, 26-44
- Orléan A. (2002) « Pour une nouvelle approche des relations financières : l'économie des conventions face à la sociologie économique » in Huault I. (2002) *La construction sociale de l'entreprise. Autour de travaux de Mark Granovetter*, Ed Management et Société, Colombelles, 205-227
- Parsons T. (1937) *The structure of social action*. NY, McGraw-Hill (Réed NY, The Free Press, 1968)
- Peukert H. (2004) «Max Weber : Precursor of Economic Sociology and Heterodox Economics ?» *The American Journal of Economics and Sociology*, vol 63, Issue 5, 987-1020
- Pollin JP. (2004) Le mot du président, *La Lettre de l'AFSE* n° 60, septembre
- Rizza R. (2004) « Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? » *Sociologia Del Lavoro*, Supplemento speciale al n° 93, La sociologie économique en Europe, 76-98
- Salais R. (2006) « L'économie des conventions » *Encyclopédie des sciences sociales*, PUF
- Sapir J. (2003) « *Les nouvelles approches des préférences individuelles et leurs implications : la révolution qui vient ?* » Document de travail 03-1 CEMI (EHESS), février, 45 p.

Solow R. (1980) "On Theories of Unemployment" *American Economic Review*, vol 70, n° 1,
1-20

Swedberg R. (1994) "*Histoire de la sociologie économique*" Desclée de Brouwer